

Colombie, les États-Unis, l'Inde, la Norvège et la Yougoslavie. Cette résolution notait et approuvait l'entente intervenue entre le secrétaire général et le Gouvernement égyptien en ce qui concerne la base de la présence et du fonctionnement en Égypte de la Force d'urgence des Nations Unies. Elle approuvait en outre les progrès réalisés par le secrétaire général au sujet du dégagement du canal de Suez, et l'autorisait à négocier des accords afin que les opérations puissent commencer sans délai. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée sans aucune voix dissidente; neuf États se sont cependant abstenus.

Le même jour, l'Assemblée générale a approuvé une résolution, présentée par vingt délégations asiatiques et africaines, qui rappelait les résolutions antérieures de l'Assemblée demandant le retrait des forces étrangères du territoire égyptien, notait que ce retrait n'avait pas été accompli et réitérait les exhortations antérieures à la France, à l'État d'Israël et au Royaume-Uni de retirer leurs forces sur-le-champ. La délégation belge avait proposé un amendement à cette résolution en vertu duquel le dispositif de celle-ci eût été remplacé par un paragraphe prenant note du retrait de forces qui était déjà en cours et demandant que le retrait total soit effectué plus rapidement. Cet amendement avait été défilé par 37 voix contre 23 (dont le Canada), et 18 abstentions. La résolution des vingt puissances a ensuite été adoptée par 63 voix contre 5, et 10 abstentions (y compris celle du Canada).

#### Attitude prise par le Canada

Expliquant à l'Assemblée générale l'attitude prise par le Canada au sujet de la résolution afro-asiatique et de la résolution des Six relative aux rapports du secrétaire général, le président de la délégation du Canada, M. L. B. Pearson, a déclaré ce qui suit:

L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution. Ma délégation a l'honneur de présenter l'un de ces projets (A/3386) avec les délégations de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde, de la Norvège et de la Yougoslavie; mais avant d'en parler, je commenterai le projet de résolution contenu dans le document A/3385, concernant l'application de résolutions antérieures adoptées par l'Assemblée et relatives au retrait des forces d'Égypte.

Ce projet de résolution, à ce moment, et j'insiste sur ces mots, me paraît superflu parce qu'on est à prendre des mesures pour réaliser le retrait en question. De fait, le retrait est commencé et devrait, selon notre attente, se terminer bientôt. Nous croyons qu'une façon de hâter le travail serait de nous acquitter ici de notre tâche rapidement et de façon satisfaisante en créant une force des Nations Unies dont les fonctions seront déterminées en vertu de l'autorité des Nations Unies et des Nations Unies seulement. Le deuxième projet de résolution, qui traite de cette question, recevra, je l'espère, et très promptement, l'approbation de l'Assemblée générale.

Le retrait, comme nous concevons la chose, est commencé. Selon moi, il est utile et souvent nécessaire de réitérer une résolution quand l'Assemblée en a déjà présenté une première qui n'a rencontré que mépris et résistance comme c'est le cas pour celle des Nations Unies sur la Hongrie. Mais quand une opération a été amorcée conformément à une résolution et que les Nations Unies en surveillent l'application, je ne vois pas à quoi il nous servirait de revenir sur le problème pour atteindre nos fins. Ces discussions apparcurent le temps de l'Assemblée, alors qu'elle pourrait, comme dans le cas présent, s'employer à d'autres tâches: réaliser un règlement, créer une